

14 octobre 2014

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 620 000 francs, soit:**

- **un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du troisième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale;**
- **un crédit de 220 000 francs, destiné à assurer le financement du système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2015-2020 (première tranche).**

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal en séance plénière du 25 mars 2014. La commission a étudié cette proposition lors de ses séances du 3 avril 2014 et du 15 mai 2014 sous la présidence de M. Guillaume Käser. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 3 avril 2014**

*Présentation du 3<sup>e</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale et du système d'information et d'équipement informatique du Conseil municipal (PSIC).*

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, MM. Alain Maréchal et Dominik Madon, respectivement conseiller de direction et directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

M<sup>me</sup> Salerno explique que M. Maréchal est en charge du projet SIMS qui fait suite aux recommandations de la Cour des comptes (audit de 2012). Elle ajoute que le plan des systèmes d'information et de communication (PSIC) fait partie du projet de budget et est coordonné par la DSIC, qui décide d'une enveloppe financière, après arbitrage, selon les besoins des différents départements et services. L'enveloppe du 3<sup>e</sup> PSIC s'élève ainsi à 6,4 millions de francs pour des besoins articulés de 16,9 millions de francs.

*Note du rapporteur: M. Madon commente une présentation de nombreux tableaux que vous trouverez en annexe. Ceux-ci fournissent de nombreux renseignements qui ne figurent pas tous dans ce rapport.*

Il explique que les PSIC étaient initialement réalisés une fois par an avant de passer à une base bisannuelle et que les investissements sont stables depuis 2009. S'agissant du cycle de gouvernance des projets, celui-ci débute par la collecte des demandes des départements et services. Si nécessaire, une recherche d'informations a lieu, puis un chiffrage des coûts est décidé avant validation. Le financement peut se faire sur le budget de fonctionnement ou sur les investissements. Les objets proposés sont ensuite groupés, listés et chiffrés. Les projets sélectionnés sont retournés aux départements et services afin qu'ils procèdent à une sélection par priorité. Ensuite, le collège des directeurs de départements procède à l'arbitrage. Enfin, les projets sont soumis au Conseil administratif qui, s'il les retient, les renvoie au Conseil municipal, qui les renvoie à son tour en commissions spécialisées.

M. Madon présente ensuite la structure du crédit et relève qu'une grande partie (2/3) des demandes de la DSIC pour les services informatiques de la Ville a été accordée, le solde ayant permis l'examen des projets transversaux et spécifiques. Les infrastructures sont les éléments nécessaires à la DSIC pour faire fonctionner le réseau (hors ordinateurs) et sont ventilées en trois postes:

- les journaux fournissent les inscriptions de toutes les actions effectuées sur un ordinateur; ils permettent de savoir ce qui s'est passé en cas de panne ou autre problème. Ces journaux se trouvent actuellement sur tous les serveurs. Le but du projet est donc de les connecter à mesure qu'ils sont générés, afin qu'ils puissent se trouver hors de la sphère d'atteinte des personnes qui utilisent les machines générant ledit journal. Il s'agit, en somme, de récupérer tous les journaux dans les systèmes hors production;
- la télémaintenance concerne la maintenance à distance sur les systèmes. L'idée est de pouvoir conférer un accès aux entreprises extérieures, mais avec une solution suffisamment fiable pour ne pas contraindre à surveiller ce qu'ils sont en train de faire lors de l'utilisation d'un ordinateur;
- la sécurité concerne l'arrivée en masse des tablettes et smartphones dans le parc informatique. Les appareils sont livrés sans contrôle sur ce qu'il s'y passe. Le projet vise donc à savoir où en est la flotte et ce qui s'y trouve, car certaines expériences sont encore trop dangereuses vu le manque de protection.

M. Madon explique que le parc de machines est actuellement composé de 3700 machines et que la croissance est constante. Le renouvellement se fait dans la mesure du possible tous les cinq ans au lieu de tous les quatre ans.

M. Madon s'attarde ensuite sur les projets transversaux (nouveau plan comptable, nouvelles timbreuses, gestion des salles, gestion documentaire et gestion des plans et informations sur le patrimoine immobilier).

Il passe ensuite aux projets spécifiques au département des finances et du logement (DFL) (SIMS, gestion de l'externalisation de l'assurance perte de gain et remplacement de NETVIZ), au département de la culture et du sport (DCS) (surveillance de la flore et des milieux naturels, refonte des sites web des institutions, outils d'interactivité, planificateur des œuvres du MAH, MuseumPlus et organisateur de manifestations), au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) (VEPROVIGE, planification des équipes de terrain et planification de viabilité hivernale) ainsi qu'au département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) points info-services).

M. Madon termine par le système d'information et d'équipement du Conseil municipal, soit le renouvellement du matériel et des logiciels pour la législature 2015-2020.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande des éclaircissements sur la compression effectuée dans le cadre du crédit.

M<sup>me</sup> Salerno explique que dès lors que les demandes sont excédentaires, les projets sont compressés dans les 6,4 millions de francs pour éviter qu'ils ne soient éliminés. Elle souligne que cette enveloppe de 6,4 millions de francs ne sera en aucun cas dépassée.

Le même commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si une proposition corrective sera présentée si un projet devait être retiré.

M<sup>me</sup> Salerno répond par la négative et précise que les montants apparaîtront au moment du bouclement de crédit.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois demande de plus amples explications sur le renouvellement de matériel prévu tous les quatre ans, notamment si ce changement se fait sur la base de l'état du matériel.

M<sup>me</sup> Salerno rappelle que l'amortissement a lieu sur cinq ans, comme l'exige la LAC, sans quoi le renouvellement serait plus fréquent.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande ce qui est fait du matériel obsolète.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il est donné à des associations selon une procédure permettant d'empêcher que le matériel ne soit revendu.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois demande ensuite si la DSIC fait appel à des prestataires externes pour la refonte des sites web des institutions.

M. Madon répond que cette refonte n'est pas prise sur les heures de travail de son service, mais par des gestionnaires de contenu (CMS) différents de ceux utili-

sés par les directeurs de départements, ce qui fait que le recours à des prestataires externes n'est pas exclu. Il précise que la partie dynamique des sites représente un gros travail qui requiert des compétences dont son service ne dispose pas.

Le même commissaire du Mouvement citoyens genevois demande ce qu'il en est de la gestion des sites et des programmes de gestion utilisés par la DSIC.

M. Madon explique que son service essaie d'avoir un régime à plein mais que, quand la charge est dépassée ou que les compétences font défaut, il délègue à l'extérieur.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute que, pour les expositions temporaires ou en cas de besoins informatiques spécifiques, la DSIC dispose d'une certaine latitude pour faire appel à des prestataires extérieurs mais que l'enveloppe maximum est de 50 000 francs par an.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande quels sont les critères qui permettent de classer un projet dans les investissements ou dans le crédit d'entretien, et quels sont ceux qui permettent d'effectuer l'arbitrage.

M. Madon répond que tous les nouveaux projets sont des investissements alors que leur maintenance entre dans le compte 315. S'agissant de l'arbitrage, il explique qu'il existe un descriptif de critères multidimensionnels, le dernier arbitrage étant toutefois politique. (Voir annexe.)

Le même commissaire de l'Union démocratique du centre demande si la proposition votée compte une répartition des coûts sur deux ans ou plus.

M<sup>me</sup> Salerno indique que les amortissements sont prévus sur quatre annuités (2017-2020) de sorte que tous les projets devront être opérationnels en 2017 et que le financement sera voté entre 2015 et 2016. Elle précise que les 6,4 millions de francs figurent au plan financier d'investissement (PFI) et que les ordinateurs sont aussi amortis en quatre annuités.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait connaître le coût en mandats externes pour chaque projet.

M. Madon répond que la décision sur l'internalisation ou l'externalisation ne se prend pas au moment de l'estimation des projets.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que les mandats externes lui posent problème, surtout lorsqu'il constate que de nombreux projets sont souvent lancés dont une grande part est déléguée à des mandataires externes avec pour conséquence que la Ville se retrouve liée à une entreprise externe.

M<sup>me</sup> Salerno rétorque que le service ne procède pas ainsi.

M. Madon précise que quand la DSIC signe des contrats avec des prestataires, elle requiert le code source afin d'avoir la propriété.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre demande quel sera le coût lié à l'exploitation des projets; par exemple, pour NETVIZ, de combien sera majoré le coût de 57 000 francs.

M. Madon explique que, en termes de maintenance, les coûts se situent entre 10% et 15% du prix initial, d'année en année. Toutefois, si le développement se fait à l'extérieur et que le projet revient ensuite au département, il n'y a pas de coûts. La question de l'impact dans le temps n'est pas encore possible à déterminer et le projet SIMS a justement pour but de remédier à cette situation.

M<sup>me</sup> Salerno précise que la plupart des projets concernent les infrastructures. Pour le Wi-Fi par exemple, le renouvellement des infrastructures existantes demandera du travail à la DSIC voire à des mandataires externes mais ne nécessitera pas la création de postes supplémentaires. Elle précise que, dans les postes votés au budget 2014, certains sont destinés aux enjeux d'exploitation.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande si le passage d'un système internalisé à un système externalisé pour l'assurance perte de gain peut avoir lieu sans problème.

M<sup>me</sup> Salerno explique que la compagnie paiera 80% du risque et la Ville de Genève seulement 20% et que ce «outsourcing risk» permet des économies à la Ville.

Le commissaire d'Ensemble à gauche demande si le projet d'externalisation a un impact sur le personnel.

M<sup>me</sup> Salerno répond par la négative et précise que ce qui changera, ce sera le programme des absences non planifiées ou de longue durée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est surpris par le chiffre de 14 millions de francs d'indemnités maladie par année et demande à quel calcul doit servir le système informatique prévu.

M<sup>me</sup> Salerno indique que les absences maternité font partie de ce montant et que le logiciel sert à la gestion des absences qui doit être parfaite pour que la prise en charge par l'assureur soit parfaite.

Le même commissaire du Mouvement citoyens genevois se demande si des moyens ont été mis en œuvre pour lutter contre le taux d'absentéisme.

M<sup>me</sup> Salerno répond que les systèmes mis en place fonctionnent bien et réduisent la courbe des absences et que, en comparaison au domaine privé et à d'autres collectivités, la Ville de Genève ne sort pas du lot. Elle remarque que la plupart des absences importantes sont très souvent liées à des difficultés de gestion.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande si le service informatique prévoit une formation continue.

M. Madon explique que, en matière informatique, «on ne peut pas faire avec ce qu'on a» et que c'est pour cela que la DSIC est la plus grosse utilisatrice du budget formation de la Ville.

La commission ne souhaite pas auditionner d'autres personnes. Le vote aura donc lieu dès réception des réponses écrites et documents demandés.

### **Séance du 15 mai 2014**

Un commissaire du Parti libéral-radical relève qu'il n'a pas reçu les documents demandés.

Le président demande aux commissaires s'ils sont tout de même prêts à voter.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre considère que l'ensemble des tâches ont été discutées en détails, analysées et étudiées. Des priorités ont été émises par M. Madon et les critères de priorités sont difficilement discutables pour un conseiller municipal. De plus, le crédit soumis semble être juste. Ainsi, il est prêt à voter.

La majorité des commissaires, à l'exception de deux membres du Parti libéral-radical, est d'accord de voter.

Le président met donc au vote la proposition PR-1065, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 400 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (3<sup>e</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2017 à 2020.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 220 000 francs destiné à assurer le financement du système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2015-2020.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 220 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2016 à 2019.

*Annexes à consulter sur le site internet:*

- Analyse multicritères des demandes adressées à la DSIC
- Présentation de M. Madon